



ÉTAULES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
Présents : 13
En exercice : 17
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, le **JEUDI VINGT CINQ MAI**
 le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
 sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **17 mai 2023**

Présents :

BARRAUD Vincent, ~~WATRIN Béatrice~~, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-
 Louis, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, ~~GAURIVEAUD Jean-Jacques~~, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier,
 BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR
 SUSSAC Hugues.

Absents : AUDEBERT Délizia, GAURIVEAUD Jean-Jacques

Absents ayant donné pouvoir : WATRIN Béatrice à ETIENNE Jean, FOUCHER Nicolas à GAGNADRE Josselyne

Secrétaire de séance :

MOTARD Daniel

**DE 043-2023/05-005 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE
DU FONDS DE REVITALISATION POUR LES TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS -
CONSERVATION DU PATRIMOINE BATI / EGLISE**

Daniel MOTARD indique au conseil municipal que la ceinture de l'église Notre Dame de la Nativité
 présente de larges fissurations, des poutres se dégagent du mur du clocher et nécessitent d'être refixées,
 des morceaux de pierre tombent dans le chœur de l'église. Afin de maintenir la sécurité du public et de
 conserver le patrimoine bâti communal, il est urgent de procéder à des travaux de conservation, de
 conforter le clocher par scellement des poutres, et de procéder à la sécurisation de la ceinture de l'église.
 Le montant des travaux est estimé à 19.200,55 € HT

Il propose au conseil municipal de solliciter une aide auprès du département à hauteur de 40% du montant des travaux HT soit pour 7.680,22€, le plan de financement des travaux s'établirait comme suit :

Cout des travaux : 19200,55 € HT soit 23040,60 € TTC

Subvention du Département : 7680,22 €

Reste à charge à la commune : 11520,33 + TVA 3840,11 soit 15360,44 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR,

- *VALIDE le plan de financement tel que proposé,*
- *SOLLICITE une subvention auprès du département au titre du fonds de revitalisation pour les travaux de grosses réparations de l'église à hauteur de 40% du coût des travaux,*
- *CHARGE le maire de mener à bien ce dossier et l'autorise à signer toutes pièces nécessaires.*



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 6 juin 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42

mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr